

DEC190981MPR

Décision portant nomination de M. Jean-Paul Swerts aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul Swerts, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020.

Mission

M. Jean-Paul Swerts est chargé du déploiement national du portail web PCRU (Partage des contrats de recherche des unités) auprès des tutelles des unités, application dont il assure la maîtrise d'ouvrage et qui est développée par les services de la délégation régionale Occitanie ouest. Le projet est piloté par la MPR au niveau de l'établissement.

L'objectif du portail web PCRU est de simplifier, automatiser et sécuriser le partage des données de tous les contrats de recherche des unités, avec et sans financement, quel que soit l'établissement qui négocie, signe et gère le contrat. Il permet de disposer d'une vision consolidée de l'ensemble des contrats de recherche des unités, avec le détail des contrats unité par unité.

Dans le cadre de sa mission, M. Jean-Paul Swerts prend contact avec les établissements intéressés par l'outil sur les différents sites, les informe et apporte son expertise pour préparer et accompagner le déploiement. Il intervient auprès des partenaires du CNRS sur chaque site en lien étroit avec la délégation régionale concernée et notamment le service Partenariat et valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Paul Swerts demeure affecté à la délégation régionale Occitanie Ouest, 16, Avenue Édouard Belin, BP 24367, 31055 Toulouse Cedex 4.

Article 2

Du 1^{er} mars 2019 au 28 décembre 2019, M. Jean-Paul Swerts percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général
Antoine Petit